

qu'il pose, qu'il fasse des concessions, qu'il aille au delà des limites qu'il s'était tracées, et qu'il assure au pays le privilège presque inestimable de relations libres de toutes entraves avec le pays voisin.

Dans ces dispositions où nous sommes d'aider le gouvernement dans cette tâche, ce que nous avons de mieux à faire, c'est d'examiner le terrain, faire l'inventaire, voir où nous en sommes, étudier dans des dispositions amicales ce qu'il y a de mieux à faire, jusqu'où nous pouvons aller, et où nous devons nous arrêter.

Dans le discours presque improvisé et très habile qu'il a prononcé l'autre soir, le ministre des finances a défendu avec beaucoup de force la politique ministérielle et prétendu que la droite a toujours été favorable à un renouvellement du traité de 1854. Il n'y a pas un homme de bon sens au Canada qui ne serait pas en faveur du renouvellement du traité de 1854 ; mais l'autre partie contractante n'est pas en faveur du renouvellement de ce traité.

Ici, nous favorisons tous le renouvellement de ce traité, mais les Etats-Unis n'en veulent pas ; de sorte qu'il est impossible aux deux pays de s'entendre sur ce point. Lorsque le gouvernement dit et répète sur tous les tons qu'il est en faveur du renouvellement du traité de 1854, il ne fait que tromper le peuple, car il sait bien que les Etats-Unis ne veulent pas ce renouvellement. Il vaut donc mieux ne plus parler de ce point de la question, car il est inutile de discuter une chose impossible.

Nous pouvons désirer une chose que nous ne pouvons avoir, mais ce serait folie de notre part de continuer à en parler.

Le traité de réciprocité de 1854 a été abrogé par les Américains en 1866, pour des raisons qu'ils considèrent comme suffisantes. Pendant les douze années de l'opération de ce traité, nous avons vendu à nos voisins pour \$246,000,000 de marchandises admises en franchise, et en retour, nous n'avons acheté d'eux que pour \$125,000,000. Dans cette listes, sont comprises les matières premières, le coton et le sucre que nous n'avons jamais eu l'intention de taxer. Voyant cela, les Américains se sont dit : "Ce traité n'est pas avantageux pour nous ; il n'est ni juste, ni raisonnable ; il vous permet de nous vendre presque tout ce que vous avez à vendre, mais il nous prive de vous vendre une foule de choses que nous voudrions vous vendre ; nous recevons du Canada en franchise presque le double de marchandises que nous lui vendons."

Les Américains se sont rendus compte de cela et ont abrogé le traité de 1854.

D'un autre côté, pouvons-nous raisonnablement supposer que le gouvernement américain acceptera les propositions du gouvernement canadien au sujet d'une réciprocité dans les produits naturels seulement ?

Examinons un instant ce côté de la question. Nous leur vendons des produits naturels tels que l'orge, les chevaux, les bêtes à cornes, les moutons, les patates, le foin, la laine, les pois, les œufs, les fèves, le bois, et cent autres produits dont ils ne vendent pas un seul au Canada. Par conséquent, ce commerce serait tout d'un côté. Ils ne nous vendent pas le même genre de produits qu'ils achètent de nous, et alors, un traité de réciprocité en produits naturels seulement, est, à leur point de vue,

M. CHARLTON.

désavantageux pour les Etats-Unis. Ils veulent un véritable traité de réciprocité, en vertu duquel ils achèteraient les produits de notre travail qui consistent surtout en produits agricoles, et nous vendraient leurs propres produits, y compris ceux de leurs manufactures.

Ils veulent échanger les produits de leur travail contre les produits de notre travail à des conditions équitables, et si nous ne concluons pas un traité de cette nature, nous n'en concluons pas du tout.

Lorsque l'honorable ministre des finances parle de réciprocité pour les produits naturels, il dit des choses qui n'ont pas de bon sens ; de plus, bien qu'il ne s'y trompe pas lui-même, ses paroles sont de nature à tromper le peuple. Nous avons par-devers nous des preuves passablement claires de ce que le gouvernement américain est disposé à concéder sur ce point.

L'autre soir, l'honorable ministre disait : "M. Blaine dit quelque chose, mais il y en a beaucoup plus qu'il n'a pas dites." Voyons ce que M. Blaine a dit. La lettre que voici a déjà été citée, mais il me faut la relire. M. Baker, un membre de la chambre des représentants, venant d'un district près de la frontière et dans lequel se trouve Rochester, écrivait ce qui suit à M. Blaine le 29 janvier 1891, trois ou quatre jours avant la dissolution :

WASHINGTON, 29 janvier 1891.

MON CHER M. BLAINE,—On rapporte dans les journaux canadiens et le long de la frontière de mon Etat, où mes commettants sont très intéressés dans la question, que des négociations sont entamées entre ce pays et l'Angleterre, dans le but de conclure un traité de réciprocité limitée, comprenant les produits naturels seulement et non les produits manufacturés ; on dit aussi que sir Charles Tupper est en route pour venir ici comme commissaire pour négocier ces changements dans notre tarif. Je serais heureux de recevoir de vous une réponse qui me permettrait de renseigner mes commettants.

A vous sincèrement,
(Signé) CHS. S. BAKER.

M. Blaine a permis à M. Baker de renseigner ses commettants et le même jour, il lui envoyait la réponse suivante :

WASHINGTON, D.C., 29 janvier 1891.

CHER M. BAKER,—Je vous autorise à contredire la rumeur dont vous parlez. Il n'y a aucune négociation d'entamée en vue d'un traité de réciprocité avec le Canada et vous pouvez être certain que notre gouvernement ne consentira à aucune négociation pour un traité de réciprocité avec le Canada, ne comprenant que les produits naturels. Nous ne connaissons rien du voyage de sir Charles Tupper à Washington.

Votre, etc.,
(Signé) JAS. G. BLAINE.

L'honorable ministre prétend que M. Blaine n'a pas dit grand-chose, mais il en a dit assez pour être bien compris. Il a déclaré à M. Baker qu'il n'existait aucune négociation entre les deux gouvernements—déclaration qui ne s'accorde guère avec celle du gouvernement qui disait avoir dessous le parlement, parce que des négociations étaient pendantes et qu'il ne voulait pas en soumettre le résultat à ce qu'il appelait une chambre moribonde.

A l'encontre de cette assertion, M. Blaine déclare positivement qu'il n'existe rien de tel, et il ajoute que le gouvernement de Washington n'entretiendra aucune proposition à propos d'un traité ne concernant que les produits naturels.

Si le gouvernement ne veut pas aller au delà d'une réciprocité dans les produits naturels seulement, dans quel but se moque-t-il du public ? S'il ne veut pas d'autre réciprocité que celle-là, il peut